Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219103264-20240212-2024-DEL-9-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/02/2024

6 rue Piver
91260 JUVISY-SUR-ORGE

Département de l'Essonne
République Française

DELIBERATION N°2024-DEL-9 DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 février 2024

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 2 février 2024 se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 8 février 2024 sous la présidence de Madame BENSARSA REDA, Maire (séance ouverte à 19h40).

Présents : Mme BENSARSA REDA, M. BENETEAU, Mme FALGUIERES, Mme COSTA, M. NASSE, Mme RIVET, M. SOLIGO, M. DI TOMMASO, M. SAINT-PIERRE, Mme GUIBLIN, Mme ROBIN, Mme ROQUES, M. DOUTEAU, M. GOMEZ, Mme ABBACI, Mme SERMAGE, M. SOUKOUNA, Mme AVELLANO, M. VILLEMEUR, Mme GAUTHIER, M. PLAS, Mme RIVIER, M. BRUNIER-COULIN, M. BENNANI

Absents représentés, M. PERRIMOND représenté par M. BENETEAU, Mme HURIEZ représentée par Mme BENSARSA REDA, M. LORIC représenté par Mme ROBIN, Mme BEGHE représentée par M. SOLIGO, M. MONTEIRO représenté par Mme FALGUIERES, Mme DIAWARA représentée par Mme ABBACI, Mme MARTINS représentée Mme COSTA.

Absents non représentés : M. COSTES, Mme KECHELAL

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	24
Votants	31

Objet : Urgences de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge

L'hôpital public de Juvisy-sur-Orge, du Groupement hospitalier Nord-Essonne (GHNE), a subi au cours des 15 dernières années, un démantèlement méthodique de ses activités. Les fermetures successives des services de maternité et de chirurgie ont lourdement marqué le territoire et obéré l'avenir de cet hôpital alors surendetté après avoir souscrit des emprunts révélés toxiques. Tout cela avait conduit le gouvernement de l'époque à acter sa fermeture et la vente à l'encan du foncier aux promoteurs pour pouvoir, par ailleurs, financer une nouvelle structure hospitalière à Saclay.

Depuis, les habitants de ce territoire, soutenus par de nombreux responsables politiques, de tout bord politique, et syndicaux, aux côtés des personnels se battent pour la conservation de cet équipement de santé et de proximité.

En 2016, après avoir mené le combat pour prolonger la durée de vie de l'hôpital, il est enfin acté l'effacement de la dette toxique et le maintien d'une structure hospitalière à Juvisy.

En 2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS), promet la pérennisation d'une activité hospitalière de proximité à Juvisy avec le maintien des Urgences, d'un pôle d'imagerie et d'une antenne Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

En 2021, ces engagements pris par l'ARS se concrétisent dans le cadre d'un projet partenarial avec le groupe privé Clariane (ex Korian) autorisé alors à exercer une activité de soins médicaux et de réadaptation (SMR) à condition de garantir la réinstallation du service public d'Urgences de l'hôpital

de Juvisy, d'un pôle d'imagerie et d'une antenne SMUR et par ailleurs, leur ouverture durant les travaux de cette nouvelle structure de soins.

Fin novembre 2023, la direction du GHNE, sans en informer l'ARS, les personnels de l'hôpital et les élus, annonce que le service des urgences fermerait finalement au mois de juillet 2024 pour aller à l'hôpital de Longjumeau. En cause, un retard dans le démarrage des travaux et par conséquent, la livraison à temps du nouveau bâtiment des urgences, obligeant ainsi les personnels et les patients à trouver des solutions provisoires jusqu'en 2026/2027.

Par voie de presse, le 12 janvier 2024, l'ARS, réaffirme que ce partenariat avec Clariane permettra bien à horizon 2026/2027 l'ouverture d'un service public d'Urgences 24h/24 doté d'un service d'imagerie et d'un SMUR à Juvisy et annonce le maintien « d'une offre de soins d'urgence à Juvisy-sur-Orge grâce à l'ouverture d'une activité de soins non programmés 7 jours sur 7 de 9h à 21h », ainsi que le maintien de « l'antenne SMUR existante ».

Le Conseil municipal de Juvisy-sur-orge dénonce la brutalité avec laquelle le personnel soignant, les élus et les habitants du bassin de santé ont été informés de la situation et rappelle que cette décision a été prise sans qu'aucun responsable politique et syndical ni aucun professionnel de santé n'ait été consulté ou informé en amont de ce revirement de situation catastrophique pour notre bassin de santé.

<u>Le Conseil municipal de Juvisy-sur-orge</u>

CONSIDERANT la dégradation significative de notre service public de santé que constituerait la fermeture des urgences de Juvisy-sur-Orge mi-2024, dans une zone déjà classée en désert médical, et au regard de l'engorgement des services d'urgences des autres structures hospitalières publiques.

CONSIDERANT que l'ouverture de l'hôpital de Saclay en juin 2024 ne répondra pas aux besoins des Juvisiens et des habitants alentour car il est excentré géographiquement et ne bénéficie pas de transports en commun vers Saclay sans compter le retard pris de la ligne 18 (Orly-Saclay). Par ailleurs, la circulation routière (RN7, liaisons rive droite / rive gauche de la Seine...) particulièrement importante (+ de 50 000 véhicules / jour sur la RN7 à Athis-Mons) rend difficile l'accès aux autres établissements hospitaliers.

CONSIDERANT que la construction d'un nouveau centre hospitalier à Saclay ne peut pas laisser orphelin un bassin de santé de plus de 250 000 habitants.

CONSIDERANT que le maintien du dispositif SMUR, consistant à faire venir sur place une ambulance équipée sur appel téléphonique, positif en soi, ne pourra répondre à toutes les demandes et ne peut se substituer à une prise en charge immédiate sur place.

CONSIDERANT que la proposition de l'ARS (cf communiqué du 12 janvier 2024) d'assurer la continuité avec une « activité de soins non programmée » sur le site de Juvisy ne répond pas à la définition des véritables services d'urgence puisqu'ils n'assureront un accueil que de 9 h du matin à 21h.

CONSIDERANT, la nécessité de déterminer l'amplitude horaire d'ouverture de ce centre de soins non programmés en fonction des besoins réels de soins d'urgence de la population, des conditions de transport des services de secours et de l'activité des services d'Urgences de Longjumeau, de l'hôpital Sud-Francilien et de celui de Villeneuve-Saint-Georges.

CONSIDERANT la rupture du contrat de confiance liant la direction du GHNE avec le corps hospitalier, à cause de cette annonce brutale, prise sans sommation et ce malgré l'engagement sans faille des personnels qui travaillent dans des conditions difficiles et dans toutes les turbulences qu'a connues cet hôpital, notamment durant l'épidémie de COVID,

L'ensemble des élus, tout groupe politique confondu, du Conseil Municipal de Juvisy-sur-Orge :

- **SALUE** la mobilisation et les actions des parlementaires, des élus locaux, des syndicats, des personnels et de la population.

- **INTERPELLE** le Gouvernement et l'ARS sur cette décision unilatérale, qui n'est pas à la hauteur des besoins de la population.

- **REAFFIRME** son refus de voir fermer le service des urgences de l'hôpital de Juvisy-sur-Orge.

- **DENONCE** les conditions de travail des personnels et d'accueil des patients.

- **DEMANDE** à l'ARS de travailler à l'organisation d'une offre de soins 24h/24 qui garantissent l'accès aux soins pour tous et en concertation avec les professionnels de santé mais aussi avec les forces de sécurité et de secours.

- **DEMANDE** la plus grande transparence sur ce dossier avec notamment la publication des accords de ce partenariat public-privé entre l'ARS et le groupe Clariane ex Korian.

- **RECLAME** à la direction du GHNE et de l'ARS, une réunion publique d'information.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le 12 FEV. 2024

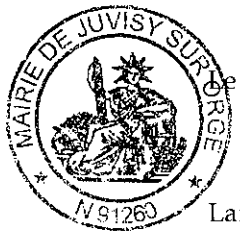

Le Maire

Lamia BENSARSA REDA